

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La ordonance de soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALR et ALS

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- o Réclamation : contact@mupras.com
 - o Prise en charge : pec@mupras.com
 - o Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

Nº M21- 070052

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11090 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AMRIBD FADILA

Date de naissance :

Adresse : ✓ A 6 8510

Tél. : 06 66 62 06 80 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 4/7/2023

Nom et prénom du malade : AMRIBD Abdellah FADILA Age : _____

Lien de parenté : Soi-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DR. EINDEL Abdellah Catabane ADILA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 10/07/2023 à 09h46'07

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

17 JUIL. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4/11/2023		2	2500	LEFADELI Abdelhakim 70, Bd. Afghanistan Casablanca Tél: 05 22 89 46 07 INP: 091004664

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE MOUKRIM 60, RUE 30 - Mandarona Ain Chock Tél. 0522 21 3975 - Casablanca	04/10/23	175,50 95

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)
onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelhakim LFADELI

Ancien Interne des Hôpitaux
Ancien Chef De Service De Chirurgie

Spécialiste en Chirurgie Générale

Expert Assermenté
en Chirurgie Générale
Prés des Tribunaux

70, Bd Afghanistan - CASA
Tél.: 05 22 89 46 07 - Gsm : 06 61 32 23 50

الدكتور عبد الحكيم الفاضلي

داخلي سابق بالمستشفيات
رئيس قسم الجراحة سابقا
إختصاصي في الجراحة العامة

خبير ملحق في الجراحة العامة مقبول لدى المحاكم

1 - Fadila
Amribd.

Casablanca le : ٤١٧١٢٠٢٣ الدار البيضاء في :

1 - Pragel - 40
٩٦١٠٠
٧٩,٥٠
2 - Carboxane -
٧٩,٥٠
T: ١٧٥,٥٠



Dr. LFADELI Abdellah
70, Bd. Afghanistan Casablanca
Tél: 05 22 89 46 07
INP 091004664

صيدلية مكرم
PHARMACIE MOUKRIM
60, Rue 30 - Mandarona Ain Chock
Tél: 05 22 21 39 75 - Casablanca

PPV: 96DH00
PER: 06/25
LOT: M218-3